



A Monsieur Jean-Michel BLANCHARD
Président du CSAL de la DDFiP du Var

Monsieur le président,

Les agents des Finances Publiques concernés par les réaménagements prévus dans le « plan cité » à TOULON s'inquiètent du risque potentiel lié à l'amiante.

Concernant l'immeuble des Lices, le DTA en notre possession fait état d'amiante dans les sols mais également dans les cloisons. Ce document date de 2018 et un examen périodique est préconisé par l'entreprise ayant actualisé le DTA en 2018.

Alors que des travaux importants sont prévus dans cet immeuble, il nous paraît indispensable d'effectuer une mise à jour du DTA en particulier pour les cloisons et fenêtres ainsi qu'une information complète des travaux prévus pour l'ensemble des locaux que les agents des Finances Publiques devraient occuper.

Concernant l'immeuble de la rue de LORGUES bat A-B, dans le DTA daté du 18/10/2023, de nombreux bureaux et open space sont classés en mesures de correction de niveau 1 et 2, ce qui veut dire que des agents travaillent aujourd'hui dans des locaux potentiellement dangereux au regard de la réglementation. Il y a donc urgence à prendre des mesures de prévention sans attendre.

C'est pourquoi les représentants du CSAL vous demande la convocation dans les plus brefs délais et en tout état de cause avant la fin janvier 2024 d'un CSAL avec deux points à l'ordre du jour:

* Immeuble DDFiP Toulon 98 rue Montebello, mise à jour du DTA et examen des mesures de prévention du risque amiante

* Immeuble DDFiP Toulon 20 place Noël Blache, mesures de prévention pour les zones amiantées dégradées AC1 et AC2. Mesures générales de prévention du risque amiante.

Les élus au CSAL